



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 8 DÉCEMBRE 2014

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce huitième jour de décembre, de l'an deux mille quatorze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Bertrand	Francoeur	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)

ABSENTE :	Marie-Hélène	Massy-Émond	Conseillère (6)
-----------	--------------	-------------	-----------------

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

14-12-142 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bertrand Francoeur, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

14-12-143 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2014**

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Bertrand Francoeur et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Monsieur André Ouellet, transmet des commentaires positifs concernant l'entretien du réseau routier pour l'été qui vient de se terminer.

Il demande des informations concernant le projet de lotissement sur le chemin du lac La Motte. Monsieur René Martineau, maire, l'informe de l'avancement du projet et des étapes à venir.

Monsieur Ouellet, réitère l'information qu'il y a toujours un poteau qui penche dangereusement sur le chemin du lac La Motte.



Monsieur René Martineau l'informe que nous avons transmis plusieurs fois l'information à télé distributions, qui n'a toujours posé aucun geste de correction de la situation.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

CONTRIBUTION ANNUELLE – RADIO BORÉALE

La municipalité ne peut donner suite à la demande de contribution annuelle de Radio Boréale, parce que dans le contexte économique actuel ne le permet pas et que la Table de concertation de La Motte achète de la publicité auprès de cet organisme.

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que lors de la dernière rencontre de la MRC il a été question du projet de Loi 28, qui transfère à la MRC le développement économique (CLD). Il a aussi été question du regroupement des Commissions scolaires de la région et de l'abolition de la CRÉ.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de novembre et décembre 2014.

VOIRIE

14-12-144 SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER — VERSEMENT

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Bertrand Francoeur :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux de correction d'érosion et de panse de bœuf sur le chemin du Portage, de changement de traverse de chemin sur les chemins du lac La Motte et Côte du Mille; du rechargement en concassé sur le chemin St-Luc pour un montant total de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), conformément aux stipulations du Ministère des Transports;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE

14-12-145 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2010-2013 (TECQ 2010-2013)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

ATENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS :



IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Jocelyne Wheelhouse et unanimement résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

URBANISME

14-12-146

RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE # 202

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 novembre 2014;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'adopter le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble # 202 tel que présenté;

ADOPTÉE

PROTECTION INCENDIE

14-12-147

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INCENDIE – VILLE D'AMOS

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Bertrand Francoeur et unanimement résolue, d'autoriser monsieur René Martineau, Maire et madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires au renouvellement de l'entente incendie avec la Ville d'Amos pour 2015 et 2016.

ADOPTÉE



AFFAIRES NOUVELLES

SYMPATHIE À LA FAMILLE DE MONSIEUR JEAN-MARC ALBERT

Suite à l'annonce du décès de monsieur Jean-Marc Albert, une lettre de sympathie leur sera transmise.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de novembre 2014.

14-12-148

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que les comptes du mois de novembre 2014 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de trente-huit mille huit cent vingt-sept dollars et un sous. (38 827.01 \$)

A.C. Gélinas	241.21 \$
Atelier KGM inc.	172.46 \$
Baribeau, Louis	482.89 \$
Bourassa, Marcel	167.08 \$
Boutique du bureau Gyva	83.33 \$
Centre Communautaire de La Motte	110.00 \$
Club du père Noël	200.00 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	109.17 \$
Desjardins sécurité financière	1 369.98 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	3 787.11 \$
Envirobi	1 310.49 \$
Épicerie chez Flo	732.38 \$
Équipement SMS	469.16 \$
Équipement Solan	132.99 \$
Francoeur Bertrand	138.21 \$
Gabriel Gourde	155.00 \$
Hydro-Québec	1 887.07 \$
Location Amos	70.59 \$
Location Lauzon Amos	18.60 \$
Magasin René Veilleux	45.94 \$
Martineau, René	501.28 \$
Masse, Marcel	138.21 \$
Massy-Émond, Marie-Hélène	138.21 \$
Master Card	83.47 \$
Ministre du Revenu	7 338.21 \$
MRC d'Abitibi	146.00 \$
Municipalité de La Corne	40.24 \$
Municipalité de La Morandière	17.50 \$
Office municipal d'Habitation	912.25 \$
PG Solutions	4 771.46 \$
Postes Canada	50.48 \$
Rôle de paie	9 587.68 \$
Sanimos	770.33 \$
Savard, Mariette	138.21 \$
Société canadienne de la Croix-Rouge	150.00 \$
SPI Sécurité	91.83 \$
Strongco	324.28 \$
Télébec	523.31 \$
Télédistribution Amos	114.92 \$



Traction Amos	355.01 \$
Ville d'Amos	764.38 \$
Wheelhouse, Jocelyne	138.21 \$
Zip lignes	47.88 \$

Total : 38 827.01 \$

ADOPTÉE

14-12-149 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2015 – SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bertrand Francoeur, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de La Motte pour 2015, ces séances se tenant le lundi et débiteront à 19 h 30 :

12 janvier	9 février
9 mars	13 avril
11 mai	8 juin
13 juillet	10 août
14 septembre	13 octobre (mardi)
9 novembre	14 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier. Conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

14-12-150 **LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR TAXES**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé la liste des personnes endettées pour taxes municipales en date du 10 novembre 2014 :

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Bertrand Francoeur, appuyé par monsieur Marcel Masse :

QUE la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du code municipal, transmette avant le vingtième jour de janvier, au bureau de la MRC d'Abitibi, la désignation des immeubles ci-après décrits, qui devront être vendus pour non-paiement des taxes :

Nom et adresse	Matricule	No. de lot	Taxes	Int. et pén.
Martine Lemay 46, ch. du Portage La Motte, QC JOY 1T0	0048-52-4559	4 593 112 4 593 665 4 593 667	Foncière 2013 : 26.61 \$ Foncière 2014 : 294.40 \$ Services 2014 : 290.00 \$	Int : 35.39 \$ Pén. : 8.01 \$
François Boudreau 164, ch. du Portage La Motte, QC	0350-22-5074	4 593 198	Foncière 2013 : 750.30 \$ Services 2013 : 168.02 \$ Foncière 2014 : 787.20 \$	Int : 200.18 \$ Pén. : 64.49 \$



JOY 1T0			Services 2014 : 290.00 \$	
Mélissa Perron 128, chemin St-Luc La Motte, QC JOY 1T0	0354-33-2866	4 593 209	Foncière 2013:165. 96 \$ Services 2013 : 55.00 \$ Foncière 2014 : 691.20 \$ Services 2014 : 290.00 \$	Int : 1.70 \$ Pén. : 0.00 \$

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

14-12-151

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bertrand Francoeur, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT AJOURNÉE au 19 décembre 2014 à 19 h.

Il est 20 h 54.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

14-12-148

Signé ce dixième jour de décembre
de l'an deux mille quatorze